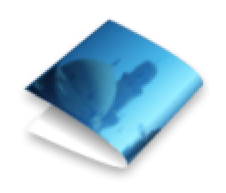
L'Alliance et le Désaveu en Islam

الولاء والبراء في الإسلام

« Al Wala wal bara »



Tiré de l'ouvrage du Cheikh Hamoud al Khalidi « Injahou Assa'il »

Introduction et recommandation de l'éminent Cheikh Hamoud Ibnou Oqla Achou'aibi.



Introduction

Voilà des recherches importantes et variées qui appellent les musulmans à croire en l'Unicité pure et à s'éloigner de l'association dont les manifestations se sont répandues dans la plupart des pays dans lesquels vivent les musulmans. L'association étant en effet, la cause de la détresse du monde contemporain, surtout le monde islamique avec les multiples catastrophes, guerres et dissensions qu'il vit. Les recherches et les différents sujets éclairent aussi, la voie du groupe sauvé et de la communauté triomphante, cités dans le hadith du Prophète ﷺ, et ce dans le but de voir les musulmans sauvés et triomphants si Allah عز وجل le veut. Nous demandons à Allah عز وجل que ce travail soit bénéfique aux musulmans et soit fait uniquement dans le but d'obtenir Sa satisfaction.

La signification de l'alliance (Al Wala) et du désaveu (Al Bara), l'obligation de montrer la religion et l'excuse des personnes en état de faiblesse

1) Saches que l'Islam d'une personne ne peut être correcte, venait-il à Unifier Allah et à abandonner l'Association, tant qu'il ne voue pas de « 'Adawa (inimitié) » aux associateurs et leur fasse apparaître[1] clairement ceci.[2]

L'Alliance :

La preuve est la Parole d'Allah عز وجل : *« Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son*

---

[1] Le terme traduit par « et leur fasse clairement apparaître ceci » est : « التصريح » : qui a pour sens linguistique : mettre en évidence une chose (Tabyinou al-Amr) voir : « al-Bahrou al-Mouhit » de l'illustre savant « Fayrouz Abady » V1-P320 au mot « Assarhou », édition : Darou al-koutoub al'Ilmya. De même que « Tahdibou lissan al-Arab » de l'Imam Ibnou Mandour à la racine « Saraha » V2, édition : Darou al-koutoub al-'ilmya ». Il nous apparaît donc que le « التصريح »-At- tassrihou - de la 'Adawa dont traitent les gens de sciences, ne se limite pas à la déclaration par la langue, trad.

[2] L'objectif est que les associateurs sachent que le monothéiste est innocent de leur association, et qu'ils aient le sentiment d'être sur une rive et lui sur l'autre, revoir la remarque sur la « 'Adawa » dans le chapitre du désaveu du Tâghût, trad.

Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leurs tribu… » (S59-V22)

Et Le Prophète ﷺ a dit : *« Parmi les anses de la foi, celle qui est le plus attachée à la partie principale de la foi est : L'Amour pour Allah, et la Haine pour Allah. »* (Rapporté par l'imam Ahmad selon al Bara' ibn 'Azib et sa chaîne de transmission est bonne comme le dit cheikh al-Albani).

Le grand savant Hamad ibn 'Attiq a dit : *« Quant à la « 'Adawa » des mécréants et des associateurs, saches qu'Allah عز وجل l'a prescrit, a affirmé son obligation, interdit leur alliance et a insisté fortement à son sujet. Ceci jusqu'au fait, qu'il n y ait pas dans le livre d'Allah عز وجل, après l'obligation de l'Unicité et l'interdiction de l'Association, de jugement qui fut affirmé, par autant de preuve et qui est plus claire, que celui-ci. »*

La 'Adawa et la haine :

De ce fait, il est nécessaire de concrétiser le concept de « l'Alliance et du Désaveu ».

2) La base du désaveu est la haine, et la base de l'alliance est l'amour.[3]

La preuve est la Parole d'Allah عز وجل, nous citant la parole d'Ibrahim à son peuple : *« Que dites-vous de ce que vous adoriez... ? Vous et vos vieux ancêtres ? Ils sont tous pour moi des ennemis sauf le Seigneur de l'univers.»* (S26-V75/77)

Et du fait que la base du désaveu soit la haine, dont l'emplacement est le cœur, elle fut représentée extérieurement par la *«' Adawa ».*

---

[3] Pourquoi faut il se désavouer des polythéistes (juifs , chrétiens, athées, laïques, démocrates, communistes, socialistes, capitalistes, mondialistes et autres) et de leurs associations ?

Car le véritable sens du monothéisme pur est de ne vouer à nulle créature l'amour voué au Créateur et d'aimer ce qu'ALLAH aime. Le croyant n'aime que pour Allah et ne déteste que pour Allah et ceci afin de se rapprocher d'Allah. Il aime donc ce qu'Allah aime et déteste ce qu'Allah déteste. De ce fait si Allah aime une chose, le monothéiste l'aimera et s'y alliera, que ce soit une cause, une personne ou une œuvre. A savoir que la base de l'alliance est l'amour, donc aimer une chose mène à s'y allier. De même le croyant se doit de détester ce qu'Allah déteste, que ce soit une cause, une personne ou une œuvre. Et à savoir que la base du désaveu est l'inimitié, donc haïr et détester une chose mène à s'en désavouer.

Allah dit : *« Certes vous avez eu un bel exemple à suivre en Ibrahim et en ceux qui étaient avec lui quand ils dirent à leur peuple : « Nous vous désavouons vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. (Nous sommes innocents de vous et de ce que vous adorez en dehors d'Allah) Nous vous renions (nous sommes convaincu de l'invalidité de ce vous adorez et du chemin que vous suivez). Entre vous et nous l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah Seul (jusqu'à ce que vous adoriez Allah exclusivement et que vous abandonniez tout ce que vous adorez en dehors d'Allah à ce moment là l'inimitié que l'on vous porte deviendra alliance et amour). »* (S60-V4)

Et cette « 'Adawa » fait parti des caractéristiques du désaveu du Tâghût.

Cheikh al Islam Ibn Taymiyya a dit au sujet de ce verset : *« Allah ordonna aux croyants de prendre Ibrahim et ceux qui le suivirent comme modèle, lorsqu'ils déclarèrent l'inimitié et la haine aux polythéistes (les associateurs) jusqu'à ce qu'ils vouent un culte exclusif à Allah ».*

Il dit de même : *« Allah nous ordonne de prendre Ibrahim et ceux qui le suivirent, comme modèle lorsqu'ils déclarèrent leur désaveu aux associateurs et à leurs divinités. Et Ibrahim, l'ami intime d'Allah, (dit à son père et à son peuple) : « Je me désavoue totalement de ce que vous adorez à l'exception de Celui qui m'à crée, car c'est Lui en vérité qui me guidera ». A savoir que le désaveu est le contraire de l'alliance, et que la base du désaveu est la haine et la base de l'alliance est l'amour. Ceci car le véritable Tawhid est de ne vouer à nul, l'amour voué à Allah et d'aimer ce qu'Allah aime pour Allah (pour se rapprocher d'Allah, pour obtenir son Paradis et être préservé de Son Enfer). Le croyant n'aime donc que pour Allah et ne déteste que pour Allah. »*

Cheikh Hamad ibn 'Attiq a dit : *« Nous avons ici un point étonnant, dans la Parole d'Allah : « Nous vous désavouons vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah » Allah devança le désaveu des associateurs, adorateurs d'autres qu'Allah, à celui des idoles adorées en dehors d'Allah. Ceci du fait que le premier soit plus important que le second. Il se peut qu'une personne, se désavoue des idoles adorées en dehors d'Allah, et ne se désavoue pas de ceux qui les adorent. Dans ce cas, il n'aura pas accompli l'obligation qu'Allah lui commanda. Quand à celui qui se désavoue des associateurs, il s'est nécessairement désavoué de leurs divinités. Saisis et tire profit de ce point, car il t'ouvrira*

une porte vers la « Adawa » des ennemis d'Allah . Combien y a-t-il de personnes, qui n'accomplissent pas d'Association, mais qui ne voue pas de « 'Adawa »[4] *aux associateurs, et qui ainsi, ne sont pas musulmans, du fait qu'ils aient abandonnés la religion*[5] *de tous les Messagers. Puis, la Parole d'Allah : « Entre vous et nous la 'Adawa et la haine intense sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah Seul. » Le terme « بدا »- Bada-a pour signification : apparaître, se manifester. Et médite, sur le fait que la 'Adawa fut évoquée avant la haine, ceci car le premier est plus important que le second, car il se peut qu'une personne déteste les associateurs, sans leur vouer de 'Adawa. Et nul n'aura accomplit ce qu'Allah lui a prescris, tant qu'il ne joindra pas la 'Adawa à la haine. Et bien que la Haine soit liée au cœur, elle ne pourra être utile tant que ses traces extérieures et ses signes ne se manifestent pas et n'apparaissent pas clairement. Et ceci ne peut être concrétisée, que lorsque cette Haine sera liée à la 'Adawa et à la séparation. »* (Majmou'atou attawhid (V1-P334-335))

« Et pureté à Allah, et je ne suis point du nombre des associateurs. » (S12-V108)

Cheikh Hamad ibn 'Attiq a dit : *« Le musulman n'aura point mis en évidence sa religion, tant qu'il n'ira pas à l'encontre de ce qui s'est répandu, auprès de chaque groupe de mécréants, et leur déclare sa 'Adawa et son désaveu de cette chose. Celui dont la mécréance est dû à l'association, la mise en évidence de la religion sera par la déclaration du Tawhid, l'interdiction et la mise en garde contre le l'association. Celui dont la mécréance est dû à*

---

[4] L'objectif du Cheikh est : la base de la « 'Adawa », sans laquelle, la foi ne peut être correcte. A ce sujet, Cheikh Nacer Al-fahd dans son livre "التنكيل" « Attankil » p.18) dit : *« La présence de la base même de la « 'Adawa » portée à la mécréance et aux mécréants est une obligation pour tout musulman, elle fait parti des actes exigés de la Foi (sans lesquelles la foi de la personne ne peut être acceptée, trad). Si cette « ' Adawa » (l'objectif est la base de la « 'Adawa », l'auteur), vient à disparaître totalement du cœur, de telle sorte à ce qu'il n'en reste plus une seule trace, ceci est une forme d'alliance excluant de la sphère de l'Islam* (التولي المكفر) *(Attawalli al-moukaffir) (pour plus de détail sur la définition de l'alliance et ses catégories voir remarque 1 P25, trad), et qui fait parti de ce qui annule la foi, car la présence de la foi dans le cœur et l'absence totale de cette « 'Adawa » envers la mécréance et ses adeptes, sont une chose impossible. »* Il dit de même : *« La « 'Adawa » peut augmenter comme diminuer en fonction de la foi et de la certitude de la personne et de sa connaissance du Tawhid, mais la présence de la base même de l'inimitié est un acte sans lequel nul ne peut être musulman. »*

[5] Cheikh Ali Al-Khodeir a dit : *« La religion « Addine » "الدين" est ce qu'Allah a légiféré à travers Son Messager (Prière et Salut sur lui) parmi les lois Divines les fondements de la religion et ses piliers.La religion est donc composée de convictions, paroles et actes. Ainsi, la religion des Prophètes englobe toutes leurs convictions, paroles et actes. Et la religion des Prophètes fut appelée par le plus important de ses membres qui est le « Tawhid » "التوحيد", car il est la première et la plus importante chose avec laquelle ils sont venus, et ce qui vient après ne fait que le suivre. »* (Charh Kachfou Achoubouhat P10.Trad)

l'alliance des mécréants et son entrée sous leur obéissance, ceci sera par la déclaration de la 'Adawa[6] *que tu lui portes et ton désaveu de lui et des associateurs. »* (Sabilou Annajat wa al-Fikak –Majmou'atou Attawhid)

La mise en évidence de la Religion :

Et il dit aussi : *« Il se peut que le Musulman ne puisse pas montrer sa religion, du fait d'un obstacle ou une excuse, tel que la faiblesse pour celui qui n'a personne pour le protéger et repousser l'ennemi, ou la contrainte. Dans ce cas, il est excusé jusqu'à que disparaisse cet obstacle. Quand à celui qui ne montre pas sa « 'Adawa » aux associateurs pour un objectif de ce bas monde, ou pour un intérêt personnel, tout en les détestant et en étant convaincu de leur mécréance, celui-ci est désobéissant et pécheur. Et chacun en fonction de sa situation, si la haine*[7] *vient à disparaître du cœur, la Foi disparaît à son tour, du fait du lien nécessaire entre l'extérieur*[8] *et l'intérieur.*[9] *Et (la seconde raison est) que l'emplacement de cette «'Adawa » est le cœur, et nul ne peut être victime de contrainte, ou autre à ce niveau là, comme ceci est clair dans la Parole d'Allah* عز وجل *: « …Sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi. » (S16-V106) Sois donc vigilant.»*[10] (Addorar "الدرر السنية" (V2-P305 V8-359))

---

[6] c.a.d, que tu évoques ou accomplisses ce qui prouve que tu es en désaccord avec lui, et qu'il est sur une rive et toi de l'autre, sans nécessairement être vulgaire, comme pourrait se l'imaginer certains de nos frères, trad.

[7] C'est-à-dire, la base de la haine, de telle sorte à ce qu'ils ne détestent plus aucun associateurs pour Allah, trad.

[8] Les actes du corps, trad.

[9] Les actes du cœur, trad.

[10] Explication : Une personne peut être contrainte à accomplir un acte de mécréance, bien que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi. Dans ce cas, il est excusé. Mais où se trouve l'excuse de celui qui ne porte aucune inimitié et « 'Adawa » aux Associateurs, en sachant que nul ne peut le contraindre à porter une quelconque conviction. Trad.
Remarque : Une personne peut être en état de faiblesse, ce qui l'empêche de mettre en évidence sa religion, ni quitter les Associateurs, du fait d'un manque de moyen financier, d'incapacité physique, d'absence de terre d'accueil au sein de laquelle il pourra mettre en évidence sa « 'Adawa », donc, dans ces cas il est excusé- Cependant, il ne lui pas permis d'accomplir d'actes de mécréance, par prétention de faiblesse. Cet état de faiblesse bien qu'il lui permette de ne pas mettre en évidence sa «'Adawa », ne lui permet en aucun cas la mécréance et autre association. Et la règle à retenir est que : « Ce que seule la contrainte permet, l'état de faiblesse ne le permet en aucun cas ». (Réf : voir « Attankil » de Cheikh Nacer al-Fahd P35.) Paroles importantes ayant lien avec le sujet, Ibn ' Abbas a dit : *« Quiconque aime pour l'amour d'Allah et déteste pour l'amour d'Allah, s'allie pour d'Allah et de désavoue pour Allah recevra, par cela, l'allégeance et la protection d'Allah. Et nul ne goûtera au véritable délice de la foi – venait-il à prier et jeûner abondamment - avant qu'il ne soit ainsi.*

Explication détaillée de l'alliance et de ses catégories

Cheikh Ali al-khodeir a dit : *« Al-Mouwallat (l'alliance) signifie : l'amour, donner victoire, le suivi et l'approbation, ceci fut évoqué par « Ibnou al-Athir » dans son ouvrage « An-nihayatou fi gharib al-hadith », au cinquième chapitre, lors de la définition du terme « walyyoun ».*

A savoir que « Walyyoun » et « Mawla » peuvent être synonymes, la preuve est la parole du Prophète ﷺ : *« Toute femme se mariant sans l'autorisation de son « Mawla » son mariage est invalide ».* Et dans une autre version : *« Toute femme se mariant sans l'autorisation de son « Walyyoun », son mariage est invalide ».* (Rapporté par Abou Daoud, At-tirmidhi, Ibnou Majah, Ahmad)

Nous pouvons donc constater que ces deux mots, sont synonymes l'un de l'autre dans ce contexte, quand à leur sens dans le hadith il est : « le tuteur ».

Al-Imam Ibnou al-Athir évoqua parmi les significations du terme « Mawla » : « An-nassir », « Al-mouhibbou », « At-tabi' », tous les trois sont des participes actifs des verbes : « Nassara » (donner victoire), « Ahabba » (aimer), « tabi'a » (suivre), de ceci Cheikh Ali al Khodeir définit « Al-Mouwalat » substantif du verbe « Wa-la » « Youwa-li » et dont le participe actif est : « Walyyoun », comme étant : « l'amour, donner victoire, le suivi et l'approbation, et Allah demeure Le plus Savant).

Il cita de même que « Ibnou Mandhour » dans son ouvrage « Lissanou al-'Arab », fit allusion à cette signification.[11]

Quand au statut de celui qui s'allie à ceux qui s'opposèrent et allèrent à l'encontre d'Allah ﷻ et son Messager ﷺ (les mécréants d'origines, les hypocrites faisant preuves d'hypocrisie majeure (de plus amples détails au sujet de l'hypocrisie majeure, seront données ultérieurement, grâce à Allah ﷻ, et les apostats) :

De nos jours, les gens fondent en général leurs amitiés sur des intérêts mondains, bien que cela ne leur profitera aucunement [c'est-à-dire pour l'au delà]. » Réf : Ja-mi' al 'Ouloum wa al-Hikam-ibn Rajjab(P30).

[11] Remarque : Cela signifie donc, que le croyant se doit d'aimer ses frères et soeurs croyants, de les soutenir et leur donner victoire contre leurs ennemis parmi les mécréants et adeptes du Tâghût, où qu'ils soient et qu'elles que soient leur origine, couleur, langue et nationalité, trad.

Son statut dépend du type d'alliance dont il fit preuve, est-elle une alliance majeure excluant de la sphère de l'Islam, ou une alliance mineure, n'excluant pas de la sphère de l'Islam, mais faisant parti des grands péchés.

Al-Mouwalat (l'alliance) se divise en deux catégories :

1. Une alliance majeure, appelée :

- « L'Alliance totale »
- « L'alliance majeure »

Ainsi que : « At-Tawalli » et «Al-Moudhahara ».

Son jugement : Si ce type d'alliance provient du croyant, elle provoque son exclusion de la sphère de l'Islam, et celle-ci est sous quatre formes :

a. Aimer les mécréants pour leur religion, tel que l'amour des hindouistes pour leur hindouisme, des chrétiens pour le christianisme, des juifs pour le judaïsme, des laïques pour la laïcité et autres. Celui qui agit ainsi a donc aimé leur religion.[12]

La preuve est la parole du Prophète ﷺ : *« Celui qui dit « la ilah illa Allah » que nul ne mérite d'être adoré en dehors d'Allah عز وجل, et se désavoue de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah عز وجل, ses biens et son sang sont alors sacrés ».* (Rapporté par Muslim)

Le témoin est : *« et se désavoue de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah عز وجل »*, qui est une condition. Et quiconque aime la mécréance est mécréant.

Et parmi les preuves, la Parole d'Allah عز وجل : *« O vous qui avez cru ne prenez pas les juifs et les chrétiens comme alliés, ils sont les alliés les uns des autres, et quiconque parmi vous s'y allie, fait parti d'eux.»* (S5-V51)

[12] Car celui qui aime cette religion, ne l'a pas détesté, et celui qui ne l'a déteste pas ne s'en est pas désavoué, et celui qui ne s'en désavoue pas, ne s'est pas désavoué de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, et quiconque ne se désavoue pas de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah n'est autre qu'un Mécréant !!! Trad.

b. Donner victoire et soutenir les mécréants contre les musulmans, tel que ceux qui aident les juifs contre les musulmans en Palestine, ou les américains contre les musulmans en Afghanistan, en Irak et autres exemples semblables. La preuve est le verset précédent.

c/d. L'alliance par le suivi et l'approbation : qui consiste à les suivre, à les approuver dans leur mécréance, et dans le même cas : de leur rendre hommage ou d'authentifier leurs voies.

A titre d'exemple : que le musulman ait besoin de l'aide des mécréants, ce qui le mène à faire leur éloge : Si ces derniers sont des communistes, il les complimente.[13] Ou que par politesse envers l'occident, il rend hommage[14] à la démocratie. Ceci est une alliance qui l'exclue de la sphère de l'Islam.

Et à ce sujet, Cheikh Mohammed Ibnou Abdal-Wahab, évoqua dans une lettre qu'il envoya à l'un des savants de la ville de « Tharmada » : *« Si le sultan (il vise l'empire ottoman) est injuste envers l'un des musulmans au Maghreb, et que les habitants du Maghreb demande assistance aux français, et que ces derniers, leurs disent : Nous ne vous aiderons qu'après que vous ayez complimenté notre religion. Si l'un des musulmans complimente leur religion, il aura alors mécru. (ceci alors qu'ils ne demandèrent point, aux habitants du Maghreb d'abandonner l'Islam, et que ces derniers furent victimes d'injustices, avec tout cela, ils devinrent mécréant du fait de l'acte qu'ils accomplirent*) »

Et ce type de mécréance est appelé « Koufrou Tawalli ».

Le Cheikh Mohammed ibnou Abdal-Wahhab composa un ouvrage, du nom de « Addala'ilou (les indices) », dont le sujet est : « Al-Mouwalat (les indices) » Cet écrit se trouve dans « Majmou'atou At-Tawhid. »

.La cause de cet œuvre fut le soutien de certains bédouins, à la campagne égyptienne, lorsqu'elle vint afin de combattre la Da'wa de Cheikh Mohammed ibnou Abdal-Wahhab et ses adeptes (leur credo : les principes du Tawhid sur lesquels ils fondèrent leurs positions, qu'Allah leur accorde la plus belle récompense pour leur sacrifice en vue du triomphe de l'Islam). Dès lors, certains villages et localités les ont soutenus et aidés, c'est pourquoi le Cheikh les excommunia (témoigna de leur mécréance).

---

[13] Dans ce qui est de la mécréance, et Allah demeure le plus Savant, trad.

[14] Par toutes paroles ou actes signes de respect, d'admiration et de reconnaissance, trad.

A savoir que leur mécréance était une mécréance par l’alliance, le soutien et l’approbation.

Et après une certaine période, le Cheikh Hamad ibnou ‘Attiq composa une épître, du nom de « Al-Fikakou », présent dans « Majmou’atou at-Tawhid », il y traita de l’alliance et du soutien des associateurs contre les musulmans.

Sa cause fut le soutien de certaines personnes aux turcs, lorsqu’ils vinrent envahir la région de « Al-Ahssa-‘ou », ce qui mena le cheikh Hamad ibnou Attiq à excommunier, quiconque soutient, approuve, aide ou donne victoire aux turcs contre les musulmans.

A savoir que l’Etat Ottoman, était considéré par les élèves de Cheikh Mohammed Ibou Abdal Wahab, à leur époque, comme étant un état mécréant, pour les causes suivantes :

- Son encouragement vers l’adoration des tombes.

- Leur adhésion à l’adoration des tombes (ces derniers déclaraient leur accord avec cette forme d’association majeure).

- La présence d’ordres législatifs contraires aux législations Islamiques (que serait donc leur position concernant notre vécu, méditez donc, O gens doués d’intelligence !!!).

2. L’alliance mineure :

Son statut : Elle est un grand péché, n’atteignant pas le degré de mécréance majeure.

La cause de sa nomination :

Elle fut appelée « alliance mineure » afin de différencier entre elle et « l’alliance majeure », et non pour diminuer de sa gravité, cette forme d’appellation est du ressort des définitions. A savoir que toutes choses possèdent deux catégories : une majeure et l’autre mineure, et en rien il ne faut comprendre par cette nomination, qu’elle n’est point un péché.

La preuve de l’interdiction :

Le blâme que Omar porta à Abou Moussa Al-Ach’ary, lorsqu’il employa un chrétien en tant que scribe, puis Omar lui récita la Parole d’Allah عز وجل : *« O vous qui avez cru ne prenez pas*

les juifs et les chrétiens comme alliés, ils sont les alliés les uns des autres, et quiconque parmi vous s'y allie, fait parti d'eux.» (S5-V51)

Définition :

Tout ce qui mène vers le respect, l'honorabilité et l'admiration des mécréants, à condition de les détester, leur vouer de la « 'Adawa », les excommunier et ne pas s'y allier.

Question :

Exemples de formes d'alliance mineure :

a. Leur accorder les préfaces et introductions des assemblés

b. Leur montrer du respect, de la considération, de l'attention et de la vénération.

c. Les désigner à la direction des musulmans, d'en faire leurs supérieurs et les élever au dessus d'eux.[15]

d. Leur rendre visite par familiarité.

e. Les employer en tant qu'ouvriers, chauffeurs et personnels de maison, en particulier dans la péninsule arabique (d'une manière générale : les pays du golfe, ainsi que le Yémen, trad.).

f. Leur céder le passage (en cas de croisement sur un même chemin, car leur céder le passage n'a pour autre signe que leur admiration, respect et vénération. A savoir que ce jugement, l'interdiction laisser le passage aux mécréants, est un jugement dont la signification et la cause peut être saisis. Ainsi, la cause de cette interdiction est le respect et l'admiration présents dans l'acte de celui qui cède le passage à autre que lui. Or ce respect et cette admiration, le croyant ne se doit de les porter qu'envers son frère et non envers les mécréants, qui mécrurent au Seigneur des Mondes par leurs convictions, paroles ou actions. Et étant donné que ce respect et cette admiration ne se réalisent pas, quant à certaines catégories de mécréants, tels que : les personnes âgées, les handicapées et les invalides, le

[15] A condition que ceci ne soit pas dans la direction de l'état, de telle sorte à lui accorder volontairement la responsabilité du pays et que ce dernier juge avec autre que ce qu'Allah à révélé. Car dans ce dernier cas ceci est de l'Alliance majeure et non mineure, du fait qu'il ait permis aux mécréants d'avoir le dessus sur les croyants, en appliquant sur eux autres que la Loi d'Allah, trad.

jugement n'a donc pas lieu d'être à leur égard. Mais leur céder le passage dans ce cas relève de la bienfaisance envers ceux d'entre eux qui ne nous combattent pas, évoquée dans la Parole d'Allah ﷻ : *« Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous combattent pas afin que vous abandonniez votre religion et ne vous chassent pas de vos demeures. Car Allah aime les équitables. »* (S60-V8)

g. Les débuter par la formule « Assalamou 'alaykoum » ou toutes autres formes de salutations (ceci est la position de Cheikh Ali Al-Khodeir, cependant une divergence demeure quant au fait de les débuter par une formule autre que *« Assalam 'alaykoum »*, tel que *« bienvenue »*, *« comment allez-vous ? »*)

Les féliciter à l'occasion de leurs fêtes mondaines, quant à leurs fêtes religieuses, au sein desquelles se trouvent de la mécréance ou de l'association majeure, les féliciter à ces occasions est de la mécréance majeure, car cette félicitation prouve sa satisfaction de leur religion[16].

Les exceptions :

1. Les visiter et leur offrir des cadeaux dans le but de les inviter aux principes de l'Islam.

La preuve est évoquée dans un hadith, selon Sa'id ibnou Moussaib, selon son père : *« Que le Messager d'Allah ﷺ visita son oncle Abou Talib. »* (Rapporté par Al-Boukhary et Muslim)

Cette visite fut dans le but de l'invitation à l'Unicité, et rien n'interdit ce type de visite.

[16] Cette satisfaction représente en elle même de la mécréance majeure. De même qu'il est important de préciser que celui qui accomplit cet acte doit être en connaissance de cause que cette fête est du ressort religieux, représente de la mécréance majeure. Dans le cas contraire, on ne peut lui appliquer le statut de mécréant du fait que la cause qui motive le jugement énoncé dans la Loi Révélée, soit son indication de satisfaction de la religion des mécréants, cette même cause qui est absente en ce qui concerne celui qui ignore que cette fête en question est du ressort religieux. Le jugement ne peut donc être appliqué du fait de la présence de l'un des empêchements de l'excommunions : qui est l'ignorance, prise en compte dans ce contexte. A savoir de même que nous différencions entre les fêtes religieuses et les fêtes nationales : Celui qui félicite les mécréants pour leurs fêtes nationales ne porte pas le statut de mécréant, mais aura commis de l'Alliance mineure. La majorité des remarques entre parenthèses furent soit dictées ou approuvées par notre frère bien aimée : Abou Hafs al-Janoubi, dont les précieux conseils, directives et informations précieuses, furent après le Soutien d'Allah, le secret de l'approfondissement de ce travail, trad.

De même que : *« Le Prophète* ﷺ *visita le fils du juif, qui embrassa l'Islam à la suite de cette visite, lors de la maladie de cet enfant. »* (Rapporté par Ahmad)

2. Si les musulmans se retrouvent dans la nécessité de demander la venue d'ouvrier mécréants (ou de les employer), en cas d'absence de musulmans pouvant effectuer ce travail, ceci est permit.

3. Quant à la formule : *« Assalam alaykoum »*, il est interdit de les débuter par cette formule, même dans le but de les inviter à l'Islam, car le Prophète ﷺ a dit : *« Ne débutez pas les juifs et les chrétiens par « Assalam »* (Rapporté par Muslim)

Remarque du traducteur : Les savants quant à l'explication de ce Hadith eurent deux positions :

La première : L'objectif est l'interdiction de les débuter par la formule « Assalam alaykoum », les arguments sont les suivants :

1. Le « Salam » connu à l'époque du Prophète ﷺ était la formule :*« Assalam 'alaykoum ».*

2. Qu'elle soit une formule spécifique aux musulmans, et qu'il y ait en cette formule comme demande de Miséricorde, de paix et de bénédiction, ce qui ne doit être consacré qu'aux musulmans.

Selon cet avis, l'interdiction n'englobe que cette formule.

Ceci est la position de Cheikh Al-Islam Ibnou Taymiyya (voir "الإنصاف" Al-Inssaf V4-P233), vers cet avis pencha Cheikh Ibnou 'Otheymiyyne , et il fut le choix de Cheikh Khalid al-Moucheyqih.

Cet avis est le plus prépondérant, en particulier dans le cas ou le musulman souhaite se protéger d'un mal, rapprocher cette personne de lui, pour un intérêt religieux, ou afin d'obtenir une utilité. Et Allah demeure le plus Savant.

La deuxième : L'interdiction englobe toutes formes de salutations, et la formule : *« Assalam 'alaykoum »* est une sorte de salutation.

A savoir que le Prophète ﷺ interdit de les débuter par cette formule car elle était répandue à son époque, mais ne voulu en rien y limiter l'interdiction. La cause de l'interdiction est l'admiration et le respect présent dans cet acte. Cette interdiction englobe donc toutes formes de salut. Ceci est la position de l'école de l'Imam Ahmad ibnou Hanbal.

Cheikh Ali Al Khodeir continue : *« Quant à la réponse elle est permise, et entre dans le même cas la poignée de main (il est donc permis de leur tendre la main si ces derniers nous débutent par la poignée de main, mais il est interdit de les débuter par cette poignée de main*[17]*. La cause légal qui motiva ce jugement religieux est que : la poignée de main est une salutation physique, elle entre donc dans la globalité du texte précédent : « Ne débutez pas les juifs et les chrétiens par « Assalam »* (Rapporté par Muslim)

Il est permis, par contre, de les débuter, par la formule : *« Assalamou 'ala mani taba'a al-houda »* (que la paix d'Allah عز وجل soit sur ceux qui suivent la guidée).

Par preuve de la parole de Moussa à pharaon, comme elle fut rapportée dans le récit lorsqu'il dit à pharaon : « *Et que la paix d'Allah* عز وجل *soit sur ceux qui suivent la guidée ».*[18]

Quant au laïque ou chrétien s'ils te disent « *Assalam alaykoum* », il t'est permis de leur de répondre « *Wa 'alaykoum (à vous de même)* »[19]

Si un mécréant se mélange aux musulmans, il t'est permit de les saluer en premier, visant les musulmans dans le groupe.[20]

---

[17] Ceci selon l'avis disant que toutes formes de salutations est interdit, trad.

[18] Des textes furent rapportés à ce sujet par Ibnou Hajar, voir : Fathou Al-Bari V11-P41, trad.

[19] La position d'Ibnou Al-Qayyim est que si nous sommes certains que ces derniers nous disent : « *Assalam alaykoum* », il est alors permis de leur répondre, par la formule : « *Wa alaykoum Assalam* », car la cause légal qui motiva l'interdiction de leur répondre de la même manière qu'ils nous ont salué est que les juifs disaient « *Assamou 'alaykoum (que la mort soit sur vous)* », le Prophète a dit donc : *« Certes les juifs disent « Assamou 'alaykoum » dites donc : « Et vous de même. »* (Rapporté par Al-Boukhary et Muslim). Il évoqua donc la cause légale qui motive le jugement qui est : *« Certes les juifs disent « Assamou 'alaykoum » dites donc « Et vous de même. ».* A savoir que le statut légal dépend de sa cause légale, si celle-ci est présente, le statut légal est présent et en son absence il disparaît. Donc si nous sommes certains que l'un d'entre eux nous dit « *Assalam alaykoum* » nous lui répondons « *Wa alaykoum Assalam* ». (Ahkam ahli Addzimma, V1-P199)

[20] Ceci fut évoqué par l'éminent savant Annawawi. (Réf : voir "فتح الباري" Fathou Al-Bari V11-P41)

Question : Quel est le statut religieux de la résidence de mécréants dans la péninsule arabique ?

Réponse : La résidence des mécréants dans la péninsule arabique n'est point permise et est prohibée. La preuve est ce qui fut rapporté l'imam Malik dans le chapitre concernant : ce qui fut rapporté dans l'expulsion des juifs de Médine, il dit (Malik) : *« Selon Ismaïl ibnou abi Hakim, il dit : qu'il entendit Omar ibnou Abdal-'Aziz dire : parmi les dernière parole prononcée par le Prophète ﷺ : « Qu'Allah عز وجل combatte les juifs et les chrétiens : ils prirent les tombes de leurs Prophètes comme lieu de prière. Que deux religions ne restent point dans la terre des arabes » Et selon Ibnou Shihab (Al-Imam Azzouhri) le Prophète dit : « Que deux religions ne soient point réunis dans la péninsule arabique »*

L'Imam Malik a dit qu'Ibnou Shihab a dit : *« Omar analysa et vérifia ce qui lui est parvenu (le hadith cité plus haut) jusqu'à être certain que le Prophète ﷺ ait dit : « Que deux religions ne soient point réunis dans la péninsule arabique »*

Et selon Ibnou 'Abbas, le Prophète ﷺ commanda avant sa mort par trois fois : *« Expulsez les associateurs de la péninsule arabique »* (Rapporté par Al-Boukhary et Muslim)

Et selon Jabir ibnou Abdillah, Omar ibnou Al-Khattab m'informa qu'il entendit le Prophète ﷺ dire : *« J'expulserais certes les juifs et les chrétiens de la péninsule arabique, jusqu'à n'y laisser que des musulmans ».*

Il est donc un devoir de les expulser et ceci englobe tous les mécréants.

Le Cheikh ajouta dans son explication du « Livre de l'Unicité » P 35, ce qui suit : *« Et parmi l'alliance mineure : la résidence des mécréants dans la péninsule arabique, an tant qu'individu faible. Quant à leur implantation, muni d'une puissance, d'une capacité et de supériorité, ceci n'est autre que le sujet le plus dangereux, le poison, le venin (qui a atteint la communauté) et l'énorme question, qui n'est en rien du ressort de notre sujet* [21]*, sa situation est tout autre ».*

---

[21] L'alliance mineure, trad.

Question : Quel est le statut légal de la location d'appartements et de maisons à ces derniers ?

Réponse : Il n'est pas permit de leur louer d'habitations, car ceci les aide à rester.

La preuve est la Parole d'Allah عز وجل : *« Et aidez vous dans la bonté pieuse et la piété et ne vous aidez pas dans le péché et l'injustice »*. (S5-V2)

Il reste cependant la question des « Rafiddats » ?

Les réfutateurs ont le même statut, car « Arrafd »[22] est une autre religion différente de l'Islam, ils entrent donc dans la globalité des hadiths précédents. Que nous les qualifions d'apostats ou de mécréants d'origine, il n'y a point de différence.

Et entre dans le même cas les autres religions présentes dans la péninsule arabique, tel que les laïques, « Al-Hadddathiyyne », « Al-'Assranyyine [23], les communistes et les patriotes (les adeptes de la patrie).[24]

Remarque du traducteur : Quelle est la religion patriotique ?

Réponse : Cette religion erronée repose sur des principes fondaient sur l'association et mécréance, dont les plus importants sont :

- Que l'alliance et le désaveu soient soumis à la patrie : Si une personne en fait partie l'alliance lui est accordée, mais si par contre une autre n'en est pas membres, nulle alliance ne lui sera vouée.

- Les droits et devoirs sont ainsi partagés en fonction de cette base, en laissant de coté la religion ou la conviction.

- Les vies sont sacrifiées, les guerres sont déclarées et les pactes de paix se réalisent, en fonction de ce patriotisme.

---

[22] "الرفض" : la religion des réfutateurs, trad.

[23] "العصرانيين" La réalité de ces deux factions sera développée, ultérieurement par la permission d'Allah, trad.

[24] Réf : L'explication des trois fondements de Cheikh ali Al-Khodeir (P18-19), trad.

Et parmi les phénomènes les plus représentatifs de l'exagération de ces derniers, aussi bien dans :

a. Leur admiration patriotique

b. Que dans son adoration en dehors d'Allah 

La vocation de l'ensemble de leurs actes pour la patrie :

Ils combattent, meurent, dépensent, se désavoue et vivent en paix, tout ceci pour la patrie !!!

Et autres parmi les choses que Seul Allah mérite.

Il fut cité dans les avis juridiques du comité continuel [25] sur la terre des dieux lieux Sacrés, ce qui suit : *« Quiconque ne différencie entre les juifs, chrétiens, le restant des mécréants et entre les musulmans, que par la patrie, et fait que les lois qui les régissent soient une [26] est un mécréant ».*

Remarque :

Quant aux remarques : a,f : Celui qui agit ainsi en connaissance de cause de l'interdiction, aura commis de l'alliance mineure. Quant à celui qui commet ces interdits, dans le but de les inviter à l'Islam, son acte est contraire aux enseignements du Prophète.

[25] "اللجنة الدائمة", le pays des lieux Sacrés "بلاد الحرمين, est ce qui est appelé aujourd'hui : « l'Arabie saoudite », trad.

[26] Que la religion ne différencie pas entre eux dans les lois qui leur sont appliquées, trad.